

COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA SUD, PAYS DES LACS, PETITE MONTAGNE ET REGION D'ORGELET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020-087

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **129**

Titulaires présents : **86**

Suppléants présents : **5**

Pouvoirs : **9**

Date de convocation :

14/02/2020

Date d'affichage :

24/02/2020

Votants :	100	Pour :	100	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	------------	--------	------------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, **le vingt février**, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

Délégués titulaires présents :

ALLEMAND Jean-Luc ; ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANCELIN Robert ; BANDERIER Laurent ; BARIOD Maurice ; BAUD Pascal ; BAUDURET Jacques ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER-ROLLET Claude ; BENOIT Françoise ; BENOIT Jérôme ; BERREZ Didier ; BERTHOZAT Michel ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Christian ; BRIDE Frederic ; BRIDE Jean-Louis ; BRIDE Marcel ; BROCARD Jean-Pierre ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Rémy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin ; CARRETIE Josiane ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Claude ; CHAMOUTON Patrick ; CHARRIERE Gérard ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COTTIN Geneviève ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Jean-Louis ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUFOUR Christiane ; DUMONT-GIRARD Philippe ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAULIER Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIRARDOT Bernard ; GIRERD Jacques ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean-Charles ; GROS-FUAND Florence ; GUIDOT Henri ; HEIMLICH Aline ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JOURDANT Michel ; JOURNEAUX Cyrille ; LACOMBE Marie ; LACROIX Serge ; LAGARDE Jean-Noël ; LAMARD Philippe ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MAS Laurence ; MILLET Alain ; MONNIER Roger ; MOREL Alain ; MULLOT Aurélie ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANSERI Alain ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; REBREYEND- COLIN Micheline ; RENAUX Marie-Louise ; RIGAUD Alain ; ROTA Josiane ; SOFFRAY Colette ; TOURNIER Daniel ; VELON Nicole ; VIDEIRA Christelle ; ZANINETTA Jacques ; ZEITLER Isabelle.

Délégués suppléants présents :

ALLOMBERT BLANC Frédéric (20h00) ; BLADE Anne ; GARNIER Joel ; MONNERET Bertrand ; TISSOT Isabelle.

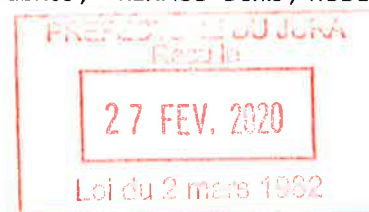
Excusés ayant donné pouvoir :

BOUQUEROD Michel à BRIDE Jean-Louis ; DE MERONA Bernard à BRIDE Marcel ; DUBOCAGE Françoise à PAIN Michel ; HEBERT Anne à CHATOT Patrick ; MANNA Julien à LACROIX Serge ; NEVEUX Marie-Pierre à MONNIER Roger ; PRUDENT Sandrine à BERREZ Didier ; RASSAU Jean-Noël à GIROD Franck ; REVOL Hervé à DELORME Jean-Louis.

Absents / excusés :

BAZZUCCHI Dominique ; BENACCHIO Fabien ; BORGES Alain ; BRUNET Hervé ; BUFFAVAND Lionel ; CAILLON Gérard ; COMTE Thierry ; COULON Jean-Paul ; DUBIEF Ludovic ; DUCLOS Martine ; DUPIN Bernard ; DUVERNAY Daniel ; ECOIFFIER Alain ; FEAU Pascal ; GADIOLET Marie-Agnès ; GAROFALO Pascal ; GILBERT Pierre ; GUICHON Gilles ; GUILLOT Evelynne ; GUINARD Sylviane ; JAILLET Bernard ; LANCELOT Catherine ; MONNERET-LUQUET Jocelyne ; MOREL Denis ; MOREL Guy ; MOREL-BAILLY Hélène ; NIEL Patrick ; PAGET Sylvain ; PERRON Sylviane ; PRELY Fabrice ; RENAUD Denis ; RUDE Bernard ; SOUSSIA Michel ; VUITTON Daniel.

Secrétaire de séance : VELON Nicole



Objet : Assujettissement à la TVA des budgets annexes et des services du budget Principal

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté n°3920191114-001 portant création au 1^{er} janvier 2020 d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, de la Communauté de Communes Petite Montagne et de la Communauté de Communes Jura Sud,

Considérant que l'assujettissement à la TVA de certains budgets annexes et services du budget principal, permet notamment de récupérer sur les opérations (investissement et fonctionnement) réalisées dans le cadre de ce service la totalité de la TVA (contrairement au FCTVA qui correspond à 16.404% du montant TTC des dépenses d'investissement uniquement mais aussi d'obtenir un remboursement rapide de la TVA versée par la Collectivité,

Considérant qu'il s'agit essentiellement de reconduire l'assujettissement antérieur à la TVA des budgets ou services qui existaient dans les anciennes communautés de communes fusionnées,

Considérant que les budgets annexes devant être assujettis à la TVA sont les suivants :

Budget	N° SIRET	Régime TVA	Période
Assainissement collectif (régie et affermage)	200 090 579 00034	Réel	Trimestriel
Musée du jouet (CC JS)	200 090 579 00141	Réel	Mensuel
Boutique Maison des cascades (CC PL)	200 090 579 00042	Réel	Trimestriel
Chaufferie Bois (CC PM)	200 090 579 00208	Réel	Trimestriel
Centre d'Uxelles (CC PL)	200 090 579 00059	Réel	Trimestriel
ZI La Clavelière (CC JS)	200 090 579 00109	Réel	Trimestriel
ZA Les Quarres (CC JS)	200 090 579 00117	Réel	Trimestriel
ZAC Grand Gizon (CC JS)	200 090 579 00125	Réel	Trimestriel
Zone Industrielle Lavancia (CC JS)	200 090 579 00133	Réel	Trimestriel
ZA en Chacourt (CC PM)	200 090 579 00166	Réel	Trimestriel

Considérant que les services du budget principal devant être assujettis à la TVA sont les suivants :

Services TVA sur le budget principal 75000	Période	Régime TVA
Bâtiment relais (CCPL)	Trimestriel	Réel
Parkings du Hérisson CCPL	Trimestriel	Réel
Loyer prof. LA POSTE (CCPL)	Trimestriel	Réel
Loyers prof. CCJS	Trimestriel	Réel
Moulin du Pont des vents CCPM	Trimestriel	Réel
Loyers prof. CCRO	Trimestriel	Réel
Bâtiment PFC CCPM	Trimestriel	Réel
Ferme relais Les PERRIS CCPM	Trimestriel	Réel

Considérant que 2 nouveaux budgets annexes suivants doivent être créés au 1^{er} janvier 2020, et devront faire l'objet d'une demande d'immatriculation auprès de l'INSEE et devront être assujettis à la TVA au régime réel avec une période trimestrielle :

Budget
ZA Orgelet
ZIA Patornay

Considérant la dissolution du budget annexe Logements Temporaires, actée par délibération du conseil communautaire en date du 06/02/2019, précédemment assujetti à la TVA et l'intégration de cette activité dans le budget général,

Considérant que l'assujettissement à la TVA de cette activité ne présente pas d'intérêt mais augmente le montant des loyers,

DECIDE

D'opter pour assujettir à la TVA les budgets annexes cités ci-dessus au 1^{er} janvier 2020,

D'opter pour assujettir à la TVA les services du budget principal cité ci-dessus au 1^{er} janvier 2020,

De renoncer à l'assujettissement à la TVA du service du budget général Logements Temporaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,



Le Président
DELORME Jean-Louis

